

Nombre de membres  
en exercice :  
15

## EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Membres présents :  
8

Membres excusés  
avec procuration  
4

Membres excusés  
2

Membre absent  
1

Séance du jeudi 3 octobre 2024  
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim  
(le trois octobre de l'an deux mille vingt-quatre)

sous la présidence de Madame Valérie MEYER, Vice-Présidente

### **Présents : 8**

Mme Rachel BAECHTEL, Mme Valérie MEYER, Mme Marie ADAM, Mme Josiane FORÊT, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Maryse LOUIS, M. Raphaël SPADARO, M. Eddie WAESELYNCK

### **Excusés avec procuration : 4**

Mme Danielle GRUMET procuration à Mme Marie ADAM,  
Mme Catherine MATHIEU-BECHT procuration à Mme Maryse LOUIS,  
Mme Dominique SCHNEIDER procuration à Mme Josiane FORÊT,  
M. Fernand THUET procuration à Monsieur Eddie WAESELYNCK

### **Excusés : 2**

M. Christophe EHRET,  
M. Mathieu GARÉ

### **Absent : 1**

M. Gilbert GOEPFERT

## **POINT SPÉCIFIQUE À LA RÉSIDENCE AUTONOMIE « LES GLYCINES »**

### **5. Bilan de l'utilisation de la délégation du Conseil d'Administration à la Présidente ou à la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2024**

Il est fait référence à la délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du 4 février 2021 – Point 3 par laquelle la Présidente ou la Vice-Présidente ont obtenu délégation de l'assemblée à charge pour elles de rendre compte à chaque réunion du Conseil d'Administration des décisions prises en vertu de la délégation reçue.

Le paragraphe de l'article R.123-22 du Code de l'Action sociale et des Familles dispose que « le Président ou le Vice-Président doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il a reçue ».

Les décisions prises sont les suivantes :

RPA Les GLYCINES

Chiffre d'affaires des fournisseurs (du 01/04/2024 au 30/06/2024)

Fournisseurs	Réalisé
2 AD	467,60
AEC SERVICES - ETTER AND CO SARL	3 888,08
BOHLER LIONEL - CLAIRE LUMIERE	4 367,82

.../...

CAFE-BOULANGERIE NICO SARL	67,80
DUPUIS-GOTTI AURÉLIE STIMUL COGNITIVE	1 760,00
EAU CA M2A	3 584,14
EDF	135,44
ENGIE	1 982,62
ENGIE COFELY	646,88
GSCHWIND TRISTAN	1 800,00
HFR EURL	1 549,63
IMEA SARL	7 100,97
J.CUISINE SARL	7 020,00
LES PENSEES DE SOPHIE	30,00
M2A HABITAT	17 605,89
METRO CASH ET CARRY FRANCE	185,36
MON BOUDOIR BEAUTE	1 440,00
ORANGE	69,98
OTIS	528,62
POLYTECH	55 571,81
SAS KELIANIE INTERMARCHE	171,33
SFR OPERATEURS NUMERICABLE SFR FIBRE S	1 231,53
VALORIM	24 910,99
WYBRECHT BOISSONS	262,03
	<b>136 378,52</b>

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à l'unanimité :

- d'approuver les décisions prises par la Présidente ou la Vice-Présidente du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2024 pour un montant de 136 378,52 €.

SOUS-PREFECTURE

17 OCT. 2024

DE MULHOUSE



Délibéré comme dessus,  
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 07 octobre 2024

Pour la Présidente,  
la Vice-Présidente :

  
Valérie MEYER